

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2012

Le 5 Avril 2012 : convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 10 Avril 2012 à 20 h 30.

L'an deux douze, le 10 Avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance ordinaire, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel LAGAIN, Maire.

☞ **Etaient présents** : Daniel LAGAIN, Maire, Catherine CORDIER, Murielle DUMARGNE, Anne FATOUX, Françoise PARANT, Olivier BAN, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Didier DE AMORIN, Wily DUBOS, Didier DUMARGNE, Bernard JACQUINET, Dominique PATEIRON,

Absents Excusés : Mr Timothée STROEBEL ayant donné pouvoir à Monsieur Wily DUBOS, Hubert FOURNET ayant donné pouvoir à Madame Catherine CORDIER.

A été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance : *Catherine CORDIER*

Monsieur LAGAIN ouvre la séance. Aucune correction ou modification n'étant demandée, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de signer le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 Mars 2012. Le Procès Verbal est signé à l'unanimité par tous les membres.

☞ **ORDRE DU JOUR :**

DELIBERATIONS :

BUDGET :

- **Approbation du Compte Administratif 2011**
- **Affectation du résultat de clôture**
- **Vote des taux**
- **Examen du projet du Budget 2012 :**

Questions Diverses

- **Information sur la PAVE**
- **Information sur le besoin de délibérer sur taxe des logements non occupés**

➤ *Information sur pré-projet nouvelle salle des fêtes*

BUDGET :

➤ Approbation du Compte Administratif 2011 :

Monsieur LAGAIN remercie en premier lieu les membres du Conseil qui ont travaillé durement et longuement sur ce budget. Il remercie aussi Madame Annie-Claude BOUVIER de sa présence à ce Conseil et de sa participation à l'élaboration de ce budget.

Monsieur Jean-Pierre COCQUELET prend la parole. Il énumère, ligne après ligne la situation des Comptes : recettes de fonctionnement, dépenses d'investissements.....

Monsieur LAGAIN demande aux membres s'ils souhaitent poser des questions. Aucune question n'est posée.

➤ Affectation du résultat de clôture :

Il est proposé de reporter les résultats excédentaires sur 2012.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil comme il se doit. Les membres votent donc l'approbation du Compte Administratif 2011 et affectation de résultats et signent les arrêtés de Comptes 2011.

POUR : 14 ACCEPTE A L'UNANIMITE

➤ Vote des taux :

Monsieur DE AMORIN expose le fait que malgré l'augmentation de l'an passée les rentrées ont été très inférieures aux prévisions. Ceci est dû principalement au fait que selon l'administration, nous avons perçu en 2009 et 2010 des taxes de résidences (ORPEA) que nous n'aurions pas dû toucher. Le réajustement fait sur 2011 (de 90 résidences secondaires à 21) a fortement perturbé les comptes de la commune. Une projection budget sans intégrer les excédents antérieurs montre que l'année 2011 en elle-même a généré un déficit évalué à environ 15 000 €. Sur ce point le Maire expose que la FNGIR (taxe reversée à l'état) ayant été basée sur des revenus surévalués a fait l'objet d'une demande à la préfecture pour une réactualisation, en fonction des rentrées corrigées. Néanmoins en fonction de ces éléments un comparatif par rapport aux autres communes, montre que notre commune est bien en dessous des moyennes des taxes. Le Maire indique que l'endettement par habitant (environ 240 €) est largement inférieur à la moyenne départementale et régionale (environ 450 €) et que si nous voulons comme initié financer les projets de rénovation nécessaires au village nous devons penser à augmenter les impôts, tout en restant avec une moyenne inférieure par rapport aux communes de notre intercommunalité.

Il est proposé de revaloriser les taux suivants :

- Taxe d'habitation :	11.22 %
- Taxe Foncière du bâti :	8.80 %
- Taxe Foncière du non bâti :	7.32 %
- CFE :	10.51 %

